



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES



COMMUNE DE MESSANGES

n°2025-022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

AFFAIRE N° 2-1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de d'avril, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE**, Maire pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents et ayant votés : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTE :
 Main levée Bulletin secret
 - Pour : 14
 - Contre : 0
 - Abstentions : 0
 - Nuls ou blancs : 0
 Date de convocation : 1^{er} Avril 2025

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, DABBADIE G, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U.
Secrétaire de séance : CALORME JP.

Monsieur le Maire

PRESENTÉ les propositions du budget primitif de l'exercice 2025,

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les propositions du budget primitif de l'exercice 2025 :

❖ INVESTISSEMENT :

Dépenses :	740 823.19 €
Recettes :	740 823.19 €

❖ FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	2 195 569.33 €
Recettes :	2 195 569.33 €



Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	740 823.19 € (dont – 94 419.00 de RAR)
Recettes :	740 823.19 € (dont 95 533.00 de RAR)

Fonctionnement

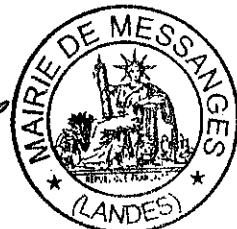
Dépenses :	2 195 569.33 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	2 195 569.33 € (dont 0.00 de RAR)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Hervé BOUYRIE.